



*Association « Les Vieux Madriers »  
Jérôme Pitois, Chalet Le Madrier  
Chemin de Matélon 33  
1863 LE SEPEY  
Tél : 079/937.66.17  
E-mail : [jpitois@ecole-atlas.ch](mailto:jpitois@ecole-atlas.ch)  
Site : <https://sites.google.com/site/lesvieuxmadriers>*

**Communiqué du 9 septembre 2013**

**A l'attention de tous les habitants de :**

- 1. Leysin**
- 2. La Comballaz**
- 3. Les Mosses**
- 4. Le Sépey**
- 5. Vers l'Eglise**
- 6. Les Diablerets**
- 7. La Forclaz**

Madame, Monsieur, Chers Membres, Chers Amis,

Aujourd'hui, la situation est grave...

L'Etat de Vaud vient de prononcer la démolition d'un chalet situé sur le territoire de notre commune d'Ormont-Dessous (et ce, pour le 30 septembre 2013...). Certes, ce chalet est en mauvais état. Mais plusieurs entreprises locales ont certifié qu'il pouvait être restauré ! Le propriétaire lui-même vient de déposer une demande de permis de construire !

Ainsi, le 30 août dernier, Monsieur Philippe Gmür, chef du Service du développement territorial, a décidé de détruire une partie de notre héritage commun. Et ce, sans aucune concertation. Et ce, sans étude véritablement sérieuse des projets de restauration de ce chalet. Et ce, sans aucune considération pour les réalités de la vie en montagne... Le chalet en question fait pourtant l'objet d'un projet de restauration en vue d'être loué comme résidence principale ! Le tout dans une toute petite commune du Chablais vaudois ! Monsieur Philippe Gmür se permet par ailleurs d'invoquer l'article 75b de la Constitution fédérale, seulement applicable aux résidences... secondaires ! L'ignorance de nos autorités est à ce niveau écœurante... Malgré tout, l'Etat de Vaud considère ce chalet comme une ruine. Ce dernier devant être détruit... Pourquoi ? Nul ne le sait... Et puis, qu'est-ce qu'une ruine exactement pour l'Etat de Vaud ? Après plusieurs demandes écrites, la réponse ne nous est toujours pas parvenue... Dès lors, comment motiver un arrêté de démolition ?

Ce chalet, vieux de plusieurs siècles, construit par nos aïeux et toujours debout aujourd'hui, ne représente aucune menace pour la sécurité publique. Il ne gêne personne, au milieu de son large terrain. Ses quatre murs sont encore debout ! De même que son toit ! Il est simplement victime d'un acharnement des autorités vaudoises, ces dernières agissant au nom de la préservation du paysage... En quoi un chalet plusieurs fois centenaire dénature-t-il le paysage ? Quel lien y a-t-il entre environnement et projet de restauration d'un patrimoine aussi ancien ? Il n'y a aucune réponse à ces questions pour la bonne et simple raison que les décisions de l'Etat de Vaud concernant ce dossier son aberrantes ! J'accuse ici l'Etat de Vaud de décider sur la base de conceptions écologistes confinant au fanatisme, dans tous les cas, bien loin des réalités du terrain...

Monsieur Philippe Gmür, le Service du développement territorial, ainsi que Madame la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux ont toujours fait preuve d'autoritarisme dans ce dossier. Rien ne justifiant leurs décisions, je les accuse aujourd'hui de méconnaissance des réalités propres aux communes de montagne, et d'esprit revanchard à notre rencontre. Sous couvert d'une prétendue conscience écologiste, ces mêmes personnes s'arrogent en toute impunité le droit de disposer d'un héritage appartenant à tous les Vaudois ! De même, j'accuse la Municipalité d'Ormont-Dessous d'inaction, voire de collusion dans le seul but de défendre des intérêts privés.

Je rappelle ici qu'en tant qu'habitants de vieux chalets, nous ne sommes que locataires de ces habitations, et dans le meilleur des cas, pour quelques décennies seulement... Elles ne nous appartiennent pas plus à nous qu'à nos enfants ! A ce rythme, qu'allons-nous leur laisser ? Que des immeubles en rive du Lac Léman ?

Jamais nos ancêtres n'auraient accepté de telles décisions ! Nous, Suisses, n'avons jamais mangé de ce pain-là ! Et il n'est pas question que nous commencions aujourd'hui !

A ce jour, les députés vaudois PLR n'ont pas répondu à nos sollicitations (à l'exception de Monsieur Frédéric Borloz). Ont-ils peur de défendre leur territoire ? A ce jour, Madame la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux n'a pas souhaité donner suite à nos demandes d'entretien ? A-t-elle peur du débat ? L'Etat de Vaud est-il une république bananière dans lequel seuls les nantis s'expriment ? Ces gens ont-ils oublié les raisons pour lesquelles ils ont été élus ?

Aujourd'hui, nous nous battons pour un chalet. Mais la tâche s'annonce plus compliquée. L'actuelle réalité des Ormonts est également celle de tout le Canton de Vaud. Ainsi que celle du Valais. Et des Grisons ou encore du Tessin. Et des autres !

Aujourd'hui, le Canton de Vaud menace le propriétaire de ce chalet de le poursuivre au pénal ! Honte ! L'Etat de Vaud menace le propriétaire du chalet de procéder à sa destruction et à ses propres frais ! Honte ! Et honte à toutes les entreprises locales qui accepteront d'aider l'Etat de Vaud dans l'exécution de ses basses besognes ! Honte à toutes les entreprises locales qui seront complices de la destruction de notre héritage ! Gageons que l'Etat de Vaud ne fera pas appel à des entreprises étrangères pour parvenir à ses fins !

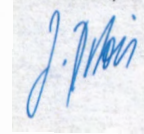
Aujourd'hui l'heure de la mobilisation a sonné ! Plagiant volontiers le Général de Gaulle, je clame haut et fort que ce chalet ne doit pas disparaître et qu'il ne disparaîtra pas ! En tout cas, et si ce funeste jour devait venir, moi, je me mettrai en travers de la route de Cergnat. Les bulldozers ne passeront pas ! J'appelle à la résistance ! Le chalet en question nous appartient à nous tous ! Il faut agir, et vite !

Ce courrier sera très largement diffusé. Vous devez néanmoins nous soutenir ! S'il vous plaît, faites tourner ! Et le plus largement possible ! Vous êtes tous concernés ! En cas d'inaction, nous sommes tous susceptibles d'être confrontés au même cas de figure... tôt ou tard... Comme moi, vous êtes nombreux à posséder un chalet...

Je, soussigné, termine en assumant, seul, l'entière responsabilité des propos tenus ci-dessus. Y compris au niveau pénal puisqu'il s'agit manifestement du seul angle d'attaque à la disposition de l'Etat de Vaud.

Notre cause est juste, et elle mérite qu'on la défende. Coûte que coûte.

Jérôme Pitois, président



PS : Ci-dessous, quelques photos du chalet concerné. S'agit-il d'une ruine selon vous ? Mérite-t-il d'être rasé ? Ces photos datent de 2012. Si vous le souhaitez, nous vous accompagnons volontiers pour une visite sur place. Vous pourrez ainsi constater les dégâts causés par les lenteurs de la procédure imposée au propriétaire...







Diffusion : Canton de Vaud (Département de l'Intérieur, président du Conseil d'Etat, Madame la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, Madame la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, Monsieur le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba), PS-VD, PLR-VD, UDC-VD, Verts-VD, Association « Les Vieux Madriers », presse vaudoise, presse valaisanne, presse fribourgeoise, RTS, réseaux sociaux, habitants d'Ormont-Dessus, habitants d'Ormont-Dessous, habitants de Leysin, entreprises locales, Commune d'Ormont-Dessus, Commune d'Ormont-Dessous, Commune de Leysin, Commune d'Aigle, réseaux personnels, affichages publics, tous moyens utiles.